



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative****Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un merlon acoustique et récupérateur de plomb au Stade de tir RENE JAUD sur la commune de SAMOGNAT 01.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS FAMY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Céline MERMET -Chargée de mission environnement

RCS / SIRET

7 6 4 2 0 0 2 1 8 0 0 0 1 5

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° Premiers boisements et déboisement en vue de la reconversion des sols. a) défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier de plus de 0.50ha.	Défrichement de trois zones de peuplement pour une surface total de 17 280 m2. (voir le rapport du Garde Forestier Privé joint annexe 9).

4. Caractéristiques générales du projet**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire****4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le stade de Tir RENEE JAUD existe depuis 70 ans et il est géré par l'association Oyonnaxienne de tir qui loue les terrains à la commune de SAMOGNAT. Aujourd'hui, la commune et l'association souhaitent moderniser le site pour diminuer le bruit des tirs, qui ont lieu tous les jeudis après midi et certains week-end, lorsqu'il y a des compétitions, et aussi mettre en place un système pour récupérer, plus facilement, les plombs des cartouches tirées.

Pour ce faire: un diagnostic faune flore a été établi par le cabinet ECOTOPE (joint à ce dossier Annexe 11) ainsi qu'une étude loi sur eau (joint à ce dossier Annexe 8). Des insertions dans le paysage sont été également établies (joint au dossier Annexe 3) avec une étude du trafic routier (joint au dossier Annexe 7).

L'emprise au sol du merlon sera de 19 875m2 pour une hauteur de 18m. Les emprises des peuplements à couper concernent les accès au merlon pour sa construction, le terrassement des bassins et le merlon. Voir annexe 15 : hauteur et largeur du merlon. Nous avons consulté les services de l'état suivant : l'agglomération du haut Bugey, instructeur du dossier, qui nous informé que nous serions soumis à une déclaration préalable de travaux et la DDT de BOURG-en-BRESSE, service forêt; ils se sont rendus sur place. Les bois concernés ne sont pas classés, le PLU est classé NI (nature et loisir).

4.2 Objectifs du projet

Diminuer le bruit des tirs qui ont lieu tous les jeudis après-midi et certains week-end lorsqu'il y a des compétitions et mettre en place un système plus simple et plus efficace pour récupérer les plombs des cartouches. Nous sommes allés visiter un stand de tir en Italie où l'activité de "Ball trap" est beaucoup plus répandue qu'en France afin de voir les ouvrages que nous aurions à mettre en place pour atteindre les objectifs demandés par la commune de SAMOGNAT et l'association Oyonnaxienne de Tir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La stade de tir RENEE JAUD est juxtaposé à notre I.S.D.I autorisée sous l'Arrêté Préfectoral du 2/12/2014. Les voiries sont donc adaptées pour la circulation des camions (voir l'Annexe 7 sur le trafic routier).

Les travaux seront exécutés sur 2 à 3 ans car les apports de terre seront effectués en fonction des chantiers excédentaires en terre.

- 1- phase déboisement à l'automne
- 2- phase réseau électrique
- 3- phase modelage du merlon
- 4- phase pose de la géomembrane sur les parties du merlon qui supportent l'impact des plombs
- 5- phase création des ouvrages hydrauliques
- 6- phase ensemencement
- 7- Dépose de l'ossature métallique de la fosse Universelle située au Nord du site et remise en place un peu plus loin.

Les jeudis après midi , les travaux ne seront pas effectués afin de permettre aux membres de l'association de pouvoir s'entraîner.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les riverains seront moins dérangés par le bruit des tirs.

Les membres de l'association pourront récupérer plus facilement et plus efficacement les plombs des cartouches. Actuellement, il n'y a aucun système physique sur le site. La récupération du plomb se fait par un terrassement du sol sur 20 cm, pour être ensuite cribler par des cribleurs spécifiques avant d'être remis en place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

>loi sur eau = car la géomembrane pour récupérer le plomb, sur les versants du merlon concernés, sera étanche est dépasse 10000m2.

> déclaration préalable = car la superficie au sol ne dépasse pas pas 20 000m2.

>Les bois concernés par cette demande feront l'objet d'un défrichement car, en lui et place de la coupe, il n'y aura pas de réboisement. Le terrain n'est pas classé "boisé" mais NI (naturel et loisir). La surface dépasse 5000m2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de déboisement	plus de 5 000m ² (17 280m ²)
Surface au sol	moins de 20 000m ² (19 875m ²)
Hauteur au point le plus haut	18 m du TN moyen
Volume de remblai nécessaire	260 000m ³
Cadence moyenne des apports en semi remorque	400 m ³ /jours soit 4.20 voyages/heure
Durée du chantier	650 jours (en complément voir l'annexe 7)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Département de l'Ain
Commune de SAMOGNAT
Lieu-dit "Sur la Belloire"
Numéro 000D 514 cadastrée à 164.524m².
Numéro 000D 505 cadastrée à 3284m²
Superficie classée en NI est louée à l'association Oyonnaxienne de Tir = 65 000m² environ.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 2 3' 9 5" 070 Lat. 0 5° 5 6' 1 2" 35

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les membres de l'association ont débuté la construction d'un merlon, il y a quelques années, mais ils n'avaient pas les moyens techniques pour le faire seul. (Voir Annexe 12 : le parc matériel FAMY)

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir annexe 11 : pré-diagnostic faune flore
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir annexe 11 : pré-diagnostic faune flore
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir annexe 11 : pré-diagnostic faune flore
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir annexe 11 : pré-diagnostic faune flore
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir annexe 11 : pré-diagnostic faune flore

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 8 : loi sur eau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir annexe 8 : loi sur eau
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic faune flore a été également établi.(Voir en annexe 11)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic faune flore a été également établi.(Voir en annexe 11)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir le dossier loi sur eau (joint en Annexe 8)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement du sous sol, pour des raisons de stabilité. Les déchets inertes seront stockés dans l'I.S.D.I juxtaposée. (Voir Annexe 13)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le modelage du merlon aura besoin des déchets inertes constitués de mélange terre et pierre codifiés 17 05 04 essentiellement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir le diagnostic faune flore (joint en Annexe 11)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir en page 8 du diagnostic Faune flore annexe 11= "le projet peut avoir une incidence faible sur les espèces ayant servi à désigner les ZCS", mais la route départementale présente à un impact bien plus marquant.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du défrichement fait partie actuellement de l'emprise de la zone de tir. Le stand de tir se situe dans une zone naturelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les apports de matériaux auront une cadence moyenne de 4 camions à l'heure. Le site est desservi par un route départementale. Il n'y a pas pas de voisinage proche du site. (voir Annexe 7).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic de camion et les engins de chantier. Le parc matériel de la SAS FAMY est en très bon état et ressent, ils répondent aux normes. (Voir Annexe 12) Les premières habitations se trouvent à 500m à vol d'oiseau en contre bas du site et séparée par la route départementale. (Voir annexe 14)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y a uniquement les vibrations des engins de chantier (semi-remorques, pelle à chenille, bulldozer, tombereau - pas de compacteur).</p> <p>Les premières habitations se trouvent à 500m à vol d'oiseau en contre bas du site et séparée par la route départementale. (Voir annexe 14)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun éclairage ne sera mis en place.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des poussières pourront être produites les jours de temps sec et venteux. une arroseuse sera utilisée ci-besoin.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement pourront être chargées en MES (matière en suspension) : des fossés de décantation seront mis en place avant qu'elle soient infiltrées (Voir annexe 8)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non estimons qu'il n'y a pas d'atteinte au paysage car nous avons présenté le projet au conseil municipal de SAMOGNAT et il n'y a eu aucune doléance sur le point paysager. Des montages photo ont été réalisés (Voir annexe 3). Il n'y a pas de zonage spécifique dans la commune de SAMOGNAT.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU est classé en Nature et Loisir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le trafic des poids lourd ne sera pas additionné à celui de l'ISDI car :

- l'ISDI n'a reçu que 14 000m³ en 5 ans d'existence, il n'y a donc pas un trafic important,
- l'ISDI a été accordé avec un trafic de 440 000 tonnes par an (article N°5 de l'AP de l'ISDI)
- comme la SAS FAMY va gérer les apports des déchets inertes 17 05 04 pour le modelage du merlon et ceux de l'ISDI, ils pourront être mutualisés ce qui ne créera pas de doublons.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

OUI, si les déblais Français ne sont pas suffisants, nous devons faire appel à nos voisins Suisses pour qu'ils nous fournissent les déblais structurants qui répondront à nos besoins techniques.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La construction du projet n'aura pas d'effets négatifs notables car:

- pas d'habitations proches,
- pas de destructions d'espèces,
- pas de perturbations des eaux pluviales,
- le défrichement ne concerne pas des bois remarquables,
- pas de déformations paysagères visibles depuis des lieux publics ou des habitations.

Cet ouvrage aura des impacts positifs sur:

- les émissions sonores des tir de ball trap,
- la récupération des plombs sera mise en œuvre efficacement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Suite aux études préalables de réalisées, suites aux discussions avec les élus et certains services de l'état, suite à notre expérience professionnelle, nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car:

ce dernier n'a pas d'impact sur des dangers ou inconvénients pour les intérêts des ressources eau, sur l'écologie, sur la santé, sur la salubrité publique, sur la sécurité civile, sur des commodités du voisinage, sur la protection de la nature, de l'agriculture et des paysages, sur le patrimoine écologique et sur de consommation en énergie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 = le trafic routier / Annexe 8 = loi sur eau / Annexe 9 = Dossier du garde forestier / Annexe 10 = Photo de l'ossature métallique qui sera déposer et reposée / Annexe 11 = Pre-diagnostic faune flore / Annexe 12 = Liste du parc matériel FAMY / Annexe 13 = Implantation de l'ISDI par rapport au projet / Annexe 14 = Altimétrie entre le lotissement et le projet / Annexe 15 = hauteur et largeur du merlon.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à : VALSERHONE (CHATILLON EN MICHAILLE)

le, 21/08/2019

Signature

FAMY SAS
415 rue de la Poste - Chatillon en Michaille
01200 VALSERHÔNE
Tél : 04 50 56 69 00 - Fax : 04 50 56 69 01
SIRET 764 200 218 00015

[Signature]
M^{re} **PIERRETTET** Céline

